

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 114-128

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__114_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

VARIÉTÉS.

1. — *Statistique médicale de la France.*

Le Ministère du commerce vient de publier la statistique du personnel médical de la France comprenant les docteurs en médecine, les officiers de santé, les pharmaciens, les sages-femmes et les herboristes. C'est un travail très intéressant, plein de chiffres et de renseignements, dont la connaissance ne saurait manquer d'être utile, à notre époque surtout où il est question de reviser les règlements qui régissent l'exercice des professions médicales en France.

D'après le relevé opéré en 1881, en même temps que le dénombrement officiel de la population, il y a dans notre pays :

11,643 docteurs en médecine;
3,203 officiers de santé;
6,443 pharmaciens;
13,403 sages-femmes;
982 herboristes.

Ce sont, on le voit, les sages-femmes qui sont en plus grand nombre. Il ne faudrait pas croire que c'est principalement dans les villages qu'elles sont établies; elles semblent, au contraire, rechercher les grands centres de population. Les 13,403 sages-femmes en exercice sont réparties dans 7,613 communes; le département de la Seine en compte à lui seul 1,498, soit 395 de plus qu'en 1876. Le département où il se trouve le moins de sages-femmes est celui de la Corse, qui n'en compte que 8. Il est vrai qu'on n'en avait trouvé aucune en 1876; ce chiffre modique est donc un progrès.

Le nombre des docteurs en médecine s'accroît chaque année, mais dans de faibles proportions. De 1866 à 1876, l'augmentation a été de 500 environ; de 1876 à 1881, elle a été de 900. Ces chiffres ne sont certainement pas exacts. Dans plusieurs villes, et notamment à Paris, un certain nombre de docteurs ne font point enregistrer leurs diplômes, comme l'exige la loi, et ne peuvent dès lors figurer sur les listes officielles.

C'est là, il faut bien le dire, une négligence inexcusable. Les médecins diplômés se plaignent de la concurrence qui leur est faite, surtout à Paris, par des individus qui se sont accordé eux-mêmes le titre de docteur ou qui l'ont acheté dans une fabrique de diplômes, comme il en existe en Amérique.

Comment veut-on que l'administration puisse connaître ces charlatans et les poursuivre, si tous ceux qui exercent légalement la profession médicale refusent de faire enregistrer leurs diplômes? L'autorité compétente devrait, selon nous, les y contraindre. Il y va de l'intérêt et de la dignité du corps médical, et, ce qui est bien plus grave, de l'intérêt de la santé publique.

Lors du recensement de 1876, c'est le département des Alpes-Maritimes qui comptait proportionnellement le plus grand nombre de docteurs en médecine : 1 sur 1,385 habitants. En 1881, c'est le département de la Seine qui prend la tête avec 1,979 docteurs exerçants, soit 1 pour 1,414 habitants. Combien sur ce nombre, évidemment au-dessus des besoins, n'ont qu'une clientèle dérisoire et sont obligés,

malgré la jurisprudence et la dignité professionnelle, de s'associer à des pharmaciens, pour l'exploitation des malades !

Les départements qui comptent ensuite le plus de docteurs sont :

L'Hérault.	273	docteurs, soit 1 sur 1,617 habitants.
La Gironde.	359	— 1 — 2,085 —
Les Bouches-du-Rhône .	273	— 1 — 2,157 —
Le Lot-et-Garonne . . .	144	— 1 — 2,167 —

Le département le plus déshérité est celui du Morbihan, où l'on ne trouve en tout que 49 docteurs, 2 de moins qu'en 1876, ce qui donne 1 docteur pour 10,645 habitants.

Chose étonnante, et qui nous ferait presque douter de l'exactitude de la statistique officielle, c'est le département de Meurthe-et-Moselle, qui vient au second rang des départements les plus pauvres en docteurs en médecine : il n'en posséderait que 50, soit 1 sur 8,386 habitants. Après tout, le Pas-de-Calais, qui est cependant un pays généralement riche, n'en compte que 119, soit 1 sur 6,882 habitants.

Les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et la Haute-Loire sont aussi aux derniers échelons.

Les officiers de santé tendent à disparaître petit à petit. Il y en avait, en 1876, environ 2,000 de moins qu'en 1866. En 1881, leur nombre avait encore diminué de 340.

Il ne faudrait pas croire que les régions pauvres sont le monopole des officiers de santé. La Seine, qui en avait perdu 206, de 1866 à 1876, en a regagné 21 de cette dernière année à 1881 ; elle en compte en tout 183. Le Nord en possède 264, le Pas-de-Calais 175, la Somme 116, la Marne 161.

Le Morbihan, où l'on ne trouve que 49 docteurs, ne possède que 13 officiers de santé : 62 médecins, 7 de moins qu'en 1876, pour une population de 521,614 habitants, et dans un département où certaines maladies, notamment la fièvre typhoïde, sont passées à l'état endémique, 219 communes sur 249 y sont privées de tout secours médical.

Le département de la Lozère, qui avait 2 officiers de santé en 1876, n'en compte plus un seul en 1881. La Savoie n'en accuse que 2 et la Haute-Loire 3. Ces départements ne possèdent également qu'un nombre restreint de docteurs ; ce qui prouve que les uns comme les autres recherchent les départements où la population est le plus compacte. La Corse, cependant, fait exception ; on y trouve encore 150 officiers de santé ; il y en avait 195 en 1866. Les Bouches-du-Rhône en ont perdu 11, de 1876 à 1881 ; mais le nombre des docteurs y a augmenté de 25.

En résumé, sur les 36,097 communes de France, il y en a 29,795 où ne résident ni docteurs ni officiers de santé. On relève 3,645 communes où exercent des docteurs seuls, 1,914 où n'exercent que des officiers de santé, et 743 où exercent à la fois des docteurs et des officiers de santé.

Le nombre des pharmaciens s'est accru de 211, de 1876 à 1881. Parmi les 6,443 pharmaciens tenant actuellement officine ouverte, la statistique officielle ne fait pas de distinction entre les pharmaciens de la première et ceux de la seconde classe. Une indication à ce sujet pourrait être utile pour l'examen du projet de loi concernant l'exercice de la pharmacie, projet qui supprime pour l'avenir les pharmaciens de la seconde classe.

33,523 communes, sur 36,097, sont dépourvues de pharmacies; il n'y en a que 2,574 qui en possèdent. Les pharmaciens, eux aussi, recherchent les grandes agglomérations. Le département de la Seine, qui vient en première ligne, en compte 845, — 30 de plus qu'en 1876. Cela fait 1 pharmacien par 3,312 habitants. C'est trop, à notre avis, et il ne faut pas s'étonner de voir les pharmaciens figurer assez souvent dans le martyrologe des faillites de Paris.

Il y avait, en 1876, 7 pharmaciens dans la Lozère; il n'y en a plus que 3 en 1881, soit 1 pour 47,855 habitants. Le Morbihan en compte 27, soit 1 pour 19,319 habitants.

Le nombre des pharmaciens a sensiblement diminué dans le Calvados, le Cher, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Lot et Vaucluse.

Cette décroissance tient certainement à la concurrence que les pharmaciens rencontrent dans certaines institutions charitables. Une application rigoureuse de la loi ferait peut-être disparaître cette anomalie; mais c'est là une question délicate; il ne suffit pas, en effet, de faire exécuter les règlements, il faut encore et auparavant assurer le service pharmaceutique des campagnes.

Parlerons-nous des malheureux herboristes, dont les pharmaciens réclament impitoyablement la suppression? Il y en a 653 dans le département de la Seine, soit 76 de moins qu'en 1876. Plusieurs départements n'en ont qu'un seul, d'autres pas du tout. Autorisés seulement à vendre les plantes indigènes, ils se rabattent sur la parfumerie et sur tous les articles de toilette.

S'il est un renseignement qui ressorte de la statistique du personnel médical de la France, c'est l'insuffisance de ce personnel. On compte en tout 14,846 praticiens, docteurs et officiers de santé. Or, d'après les personnes les plus compétentes, il faudrait de 20,000 à 25,000 médecins pour suffire aux besoins de la santé publique en France.

Comme nous le disions plus haut, 29,795 communes ne possèdent aucun praticien.

Ce sont les communes rurales, les plus isolées, les plus pauvres, qui se trouvent privées de tout secours médical et sont ainsi vouées à l'exploitation des rebouteurs, des charlatans et des sorciers. Quand donc pourra-t-on s'occuper enfin d'organiser dans chaque département le service de la médecine et de la pharmacie cantonales que la généreuse Alsace a établi chez elle depuis 1810? (National.)

2. — *La Production des vins et des cidres en 1883 (1).*

La production des vins, qui s'était abaissée à 25 millions d'hectolitres en 1879 et s'était ensuite relevée à 29 millions en 1880, puis à 34 millions en 1881, pour tomber de nouveau à 30 millions en 1882, a atteint en 1883 le chiffre de 36,023,182, dépassant ainsi de 5,142,830 hectolitres les résultats de la période correspondante, et ne faisant plus apparaître qu'une diminution de 9,023,879 hectolitres par rapport à la production moyenne des dix dernières années. C'est la plus belle année que nous ayons obtenue depuis que le phylloxera a exercé sérieusement ses ravages.

(1) Voir, pour l'année 1882, *Journal de la statistique* (1883), p. 165.

Bien que ce résultat puisse être considéré comme satisfaisant, la belle apparence des vignobles au commencement de l'été avait fait espérer une récolte plus abondante. Si, dans quelques régions de l'Est (Doubs, Haute-Savoie, Jura, etc.), les gelées et les pluies ont nui à la floraison, la clémence de la saison printanière avait presque partout favorisé le développement de la vigne. Malheureusement, la grêle survenue sur quelques points, et notamment dans la Dordogne, les Landes, l'Isère, etc., a ravagé les vignobles. Dans d'autres départements, l'Aveyron, le Gers, la Haute-Loire, la sécheresse qui a sévi pendant les mois d'août et de septembre a brûlé le raisin et compromis, sinon la qualité, tout au moins la quantité de la récolte.

On constate toujours les désastreux effets du phylloxera dans l'Aude, les Bouches-du-Rhône, le Cher, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, les Deux-Sèvres, l'Hérault. Il a fait de plus son apparition dans Indre-et-Loire et le Loiret. Enfin, une nouvelle maladie de la vigne, le mildew, est signalée dans le Gard, les Basses-Pyrénées, Vaucluse, et dans l'arrondissement d'Aix. Mais, d'un autre côté, sur beaucoup d'autres points du Midi, les essais tentés par les agriculteurs en vue de reconstituer leurs vignes ont en partie réussi. Parmi les départements qui, sous ce rapport, ont obtenu les meilleurs résultats, il convient de citer l'Ardèche, une partie de l'Ariège, des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault, la Lozère, la Loire, la Drôme, la Vienne, le Var et surtout la Gironde. Dans ces contrées, les jeunes plants américains, le cépage dit Jacquez entre autres, sont en plein rapport.

En définitive, et malgré les circonstances défavorables qui viennent d'être énumérées, 56 départements présentent des augmentations sur les résultats de l'année 1882, et dans 29 départements la production de 1883 a dépassé la moyenne des dix dernières années. On s'accorde généralement à constater la bonne qualité de la récolte.

Voici quel a été, depuis 1873, le mouvement de la production, de l'importation et de l'exportation des vins :

ANNÉES.	NOMBRE d'hectares plantés en vignes.	VINS DE TOUTES SORTES.		
		Production.	Importation.	Exportation.
		hectol.	hectol.	hectol.
1873	2,380,946	35,716,000	654,000	3,981,000
1874	2,446,862	63,146,000	681,000	3,232,000
1875	2,421,247	83,836,000	292,000	3,731,000
1876	2,369,834	41,847,000	676,000	3,331,000
1877	2,346,497	56,405,000	707,000	3,102,000
1878	2,295,980	48,729,000	1,603,000	2,795,000
1879	2,241,477	25,770,000	2,938,000	3,047,000
1880	2,204,459	29,667,000	7,219,000	2,488,000
1881	2,699,923	34,139,000	7,839,000	2,572,000
1882	2,135,349	30,886,000	7,537,000	2,618,000
Moyenne	2,354,226	45,053,000	3,014,000	3,089,000
1883 (11 premiers mois).	2,095,927	36,029,000	7,903,000	2,296,000

Comme les années précédentes, on a dû recourir à l'importation pour satisfaire les besoins de la consommation. C'est toujours l'Espagne qui contribue pour la plus large part aux introductions (5,501,000 hectol. pour les onze premiers mois). Comme précédemment aussi, le déficit de la production des vins de vendange a été en partie comblé par les ressources demandées à la fabrication des vins de marcs et des vins de raisins secs.

Les résultats de ces deux fabrications sont un peu inférieurs à ceux de l'année dernière. Ils n'ont donné que 3,730,000 hectolitres environ, savoir : vins obtenus par addition d'eau sucrée sur les marcs : 1,049,000 hectolitres; vins de raisins secs et similaires : 2,681,000 hectolitres.

Enfin, il est une autre source de rendement dont il conviendra désormais de tenir compte : c'est la production des vins en Algérie. Implantée depuis peu de temps dans cette colonie, la culture de la vigne amène chaque année de nouvelles améliorations, et l'on peut prévoir qu'elle est appelée à y prendre de très grands développements. En 1876, on ne comptait en Algérie que 16,700 hectares plantés en vignes, pour une récolte de 221,000 hectolitres; en 1882, le nombre d'hectares complantés a dépassé 37,000, et la production a atteint 947,153 hectolitres. Quelques vignobles appartiennent à des propriétaires de la métropole qui font venir leur récolte en France pour la vendre. On signale en outre, depuis quelque temps, des achats importants faits dans la colonie par des négociants français.

Cidres. — La récolte des cidres s'est élevée à 23,492,268 hectolitres. Elle dépasse de 14,571,657 hectolitres la récolte de 1882 et de 11,845,660 hectolitres la production moyenne des dix dernières années.

C'est le chiffre le plus considérable qui ait été réalisé depuis 1830. Pendant cette période de plus de cinquante ans, l'année la plus favorisée, celle de 1848, n'a pas dépassé 21,900,000 hectolitres; viennent ensuite les années 1850 (16,181,000 hect.), 1852 (18,428,000 hect.), 1870 (19,194,000 hect.) et 1875 (18,257,000 hect.).

Ce magnifique résultat trouve son explication dans les conditions climatiques particulièrement satisfaisantes au milieu desquelles se sont accomplis, la floraison des arbres, la naissance et le développement des fruits.

Le tableau ci-après présente le mouvement de la production, de l'importation et de l'exportation des cidres depuis 1873 :

ANNÉES.	CIDRES.		
	Production.	Importation.	Exportation.
	hectol.	hectol.	hectol.
1873	13,835,000	71	9,000
1874	13,312,000	181	24,000
1875	18,257,000	163	21,000
1876	7,036,000	78	17,000
1877	13,345,000	35	14,000
1878	11,936,000	277	20,000
1879	7,738,000	1,804	21,000
1880	5,465,000	150	11,000
1881	17,122,000	2,853	8,000
1882	8,921,000	912	16,000
Moyenne	11,646,000	652	16,000
1883 (11 premiers mois).	23,492,000	»	10,000

Voici maintenant le tableau, par département, des productions de 1883 :

TABLEAU.

Production des vins en 1883.

NOMS des départements.	NOMBRE d'hectares plantés en vignes.	PRODUCTION en 1883. hectol.	NOMS des départements.	NOMBRE d'hectares plantés en vignes.	PRODUCTION en 1883. hectol.
Ain	17,870	376,027	Lot	48,249	226,344
Aisne	3,770	71,250	Lot-et-Garonne . .	65,258	504,450
Allier	15,947	207,587	Lozère	1,100	11,857
Alpes (Basses-) . .	7,730	63,410	Maine-et-Loire . .	42,532	543,644
Alpes (Hautes-) . .	5,540	83,270	Manche	»	»
Alpes-Maritimes . .	12,996	79,643	Marne	16,200	411,430
Ardèche	18,696	73,448	Marne (Haute-) . .	16,064	412,243
Ardennes	1,044	12,598	Mayenne	188	906
Ariège	16,545	140,939	Meurthe-et-Moselle.	16,588	615,921
Aube	20,170	622,887	Meuse	12,094	310,284
Aude	126,924	4,844,441	Morbihan	1,071	40,882
Aveyron	24,445	358,201	Nièvre	11,234	175,443
Bouches-du-Rhône.	13,908	154,668	Nord	»	»
Calvados	»	»	Oise	510	3,423
Cantal	351	8,630	Orne	»	»
Charente	59,450	306,389	Pas-de-Calais . . .	»	»
Charente-Inférieure	94,173	1,463,884	Puy-de-Dôme . . .	32,348	894,780
Cher	15,862	199,043	Pyrénées (Basses-).	23,184	184,701
Corrèze	19,234	206,361	Pyrénées (Hautes-).	16,253	303,771
Côte-d'Or	35,450	1,001,693	Pyrénées-Orientales	61,361	1,374,517
Côtes-du-Nord . . .	»	»	Rhône	36,555	541,485
Creuse	14	152	Saône (Haute-) . .	11,030	222,166
Dordogne	71,052	296,750	Saône-et-Loire . .	41,472	1,028,938
Doubs	7,620	206,152	Sarthe	7,939	45,334
Drôme	20,505	74,292	Savoie	11,244	177,068
Eure	480	2,660	Savoie (Haute-) . .	8,267	146,447
Eure-et-Loir . . .	1,818	7,848	Seine	936	15,848
Finistère	»	»	Seine-Inférieure . .	»	»
Gard	20,422	450,663	Seine-et-Marne . .	8,724	127,637
Garonne (Haute-) . .	61,976	1,273,938	Seine-et-Oise . . .	7,611	142,391
Gers	133,350	1,421,394	Sèvres (Deux-) . .	19,285	184,051
Gironde	142,399	1,867,559	Somme	»	»
Hérault	91,898	2,715,037	Tarn	49,386	1,150,255
Ille-et-Vilaine . . .	48	480	Tarn-et-Garonne . .	41,621	628,725
Indre	24,678	235,497	Var	46,040	436,900
Indre-et-Loire . . .	50,272	499,256	Vaucluse	10,249	156,543
Isère	33,360	359,329	Vendée	19,207	365,474
Jura	20,048	250,857	Vienne	41,635	976,196
Landes	21,618	251,527	Vienne (Haute-) . .	2,203	11,192
Loir-et-Cher	30,959	364,141	Vosges	4,847	116,051
Loire	13,432	307,525	Yonne	36,616	831,389
Loire (Haute-) . . .	6,751	70,039			
Loire-Inférieure . .	33,478	1,347,329			
Loiret	30,543	451,702			
			Totaux	2,095,927	36,029,182

Production des cidres en 1883.

NOMS des départements.	PRODUCTION en 1883.	NOMS des départements.	PRODUCTION en 1883.	NOMS des départements.	PRODUCTION en 1883.
	hectol.		hectol.		hectol.
Ain.	1,370	Indre	18,849	Orne	1,762,980
Aisne.	374,036	Indre-et-Loire .	21,191	Pas-de-Calais .	120,306
Allier.	12,302	Isère	100	Puy-de-Dôme .	39,495
Ardennes . . .	121,581	Loir-et-Cher. .	56,916	Pyrénées (B ^{sses} -)	4,318
Aube	45,640	Loire.	885	Saône (Haute-).	1,415
Aveyron. . . .	13,774	Loire (Haute-).	383	Sarthe	894,113
Calvados. . . .	2,808,495	Loire-Inférieure.	412,942	Savoie	6,239
Cantal.	4,721	Loiret.	40,892	Savoie (Haute-).	34,451
Charente	3,232	Lot.	2,840	Seine.	380
Cher	24,122	Lozère	86	Seine-Inférieure.	1,754,638
Corrèze	9,214	Maine-et-Loire .	56,400	Seine-et-Marne.	116,426
Côtes-du-Nord.	1,780,632	Manche	2,434,175	Seine-et-Oise .	172,064
Creuse	11,932	Marne.	25,226	Sèvres (Deux-).	5,762
Dordogne	2,551	Marne (Haute-).	240	Somme	404,732
Doubs	296	Mayenne. . . .	1,044,980	Tarn	1,200
Drôme	»	Meuse.	1,194	Vienne	15,560
Eure	1,316,089	Morbihan	2,152,159	Vienne (Haute-).	67,070
Eure-et-Loir. .	221,183	Nièvre	11,406	Yonne.	180,280
Finistère	258,710	Nord	16,991		
Ille-et-Vilaine .	3,660,393	Oise	942,711	Totaux	23,492,268

3. — *Les Contenances moyennes par cote foncière dans chaque département.*

Nous empruntons au *Bulletin du Ministère des finances* (décembre 1883, p. 645) le tableau suivant, qui appellera l'attention de nos lecteurs sur les mouvements de la propriété foncière au point de vue du morcellement du sol.

Ce tableau indique, pour chaque département, la contenance cadastrale moyenne par cote foncière :

- 1° D'après le cadastre primitif;
- 2° En 1851;
- 3° En 1861;
- 4° En 1871;
- 5° En 1881.

Ces contenances ont été déterminées en divisant, pour chaque série, la superficie imposable du département par le nombre des cotes foncières, sans distinction entre les propriétés non bâties et les propriétés bâties.

Nous en donnons ci-après le tableau :

TABEAU.

Contenance moyenne par cote foncière dans chaque département : d'après le cadastre primitif, en 1851, en 1861, en 1871 et en 1881.

DÉPARTEMENTS.	CONTENANCE IMPOSABLE MOYENNE PAR COTE FONCIÈRE				
	d'après le cadastre primitif.	en 1851.	en 1861.	en 1871.	en 1881.
	hect. ares.	hect. ares.	hect. ares.	hect. ares.	hect. ares.
Ain	3 45	3 34	3 11	2 85	2 75
Aisne	3 36	2 79	2 63	2 57	2 54.
Allier	9 63	8 49	7 58	6 89	6 48
Alpes (Basses-)	11 76	10 48	9 82	9 39	9 22
Alpes (Hautes-)	11 71	9 92	8 91	8 15	7 85
Alpes-Maritimes.	»	»	5 86	5 43	5 02
Ardèche.	5 45.	4 71	4 21	3 86	3 67
Ardenne	3 85	3 42	3 24	3 12	3 13
Ariège	4 89	4 42	3 85	3 41	3 23
Aube	3 59	3 25	3 03	2 93	2 92
Aude	7 09	5 63	5 22	4 85	4 76
Aveyron	7 18	6 21	5 52	5 11	4 75
Bouches-du-Rhône.	8 30	4 72	4 28	3 89	3 78
Calvados.	3 15	2 91	2 88	2 86	2 95
Cantal	8 72	7 71	7 16	6 75	6 62
Charente.	3 62	3 36	3 21	2 96	2 86
Charente-Inférieure	2 79	2 49	2 34	2 18	2 10
Cher	8 07	7 51	6 91	6 11	5 68
Corrèze	8 54	6 98	6 27	5 86	5 52
Corse	»	»	10 19	8 86	8 23
Côte-d'Or	4 88	4 47	4 15	4 00	3 93
Côtes-du-Nord	3 73	3 73	3 64	3 36	3 33
Creuse	7 56	6 24	5 73	5 32	5 12
Dordogne	5 83	5 23	4 85	4 51	4 36
Doubs	4 89	4 52	4 19	3 96	3 81
Drôme	6 80	5 45	5 02	4 67	4 54
Eure	3 10	2 91	2 82	2 78	2 88
Eure-et-Loir	3 92	3 60	3 42	3 37	3 33
Finistère.	6 33	6 06	5 97	5 63	5 39
Gard	4 65	4 22	3 74	3 44	3 27
Garonne (Haute-)	4 54	3 81	3 41	3 11	2 90
Gers	5 65	5 05	4 65	4 32	4 22
Gironde	5 00	4 64	4 22	3 91	3 68
Hérault	5 48	4 34	4 02	3 65	3 43
Ille-et-Vilaine.	4 24	4 06	3 84	3 68	3 47
Indre	6 70	6 55	6 01	5 34	4 96
Indre-et-Loire	5 04	4 45	4 14	3 87	3 69
Isère	4 01	3 34	3 05	2 82	2 74
Jura	3 71	3 30	3 09	2 96	2 87
Landes	20 63	19 21	17 90	16 26	15 67
Loir-et-Cher	6 32	5 81	5 53	4 84	4 59
Loire	4 91	4 34	3 92	3 46	3 22
Loire (Haute-)	4 94	4 37	3 87	3 47	3 21
Loire-Inférieure	4 54	4 22	3 87	3 47	3 25
Loiret.	5 47	4 81	4 38	4 15	3 94
Lot	4 60	4 10	3 77	3 46	3 31
Lot-et-Garonne	4 29	3 93	3 69	3 45	3 40
Lozère.	11 00	9 93	9 27	8 76	8 41
Maine-et-Loire	4 74	4 41	4 23	3 97	3 73
Manche	2 96	2 69	2 60	2 54	2 54
Marne	4 34	4 05	3 82	3 67	3 61
Marne (Haute-)	4 72	4 19	3 83	3 62	3 57
Mayenne.	7 13	7 09	6 76	6 51	6 50

Contenance moyenne par cote foncière dans chaque département : d'après le cadastre primitif, en 1851, en 1861, en 1871 et en 1881 (fin).

DÉPARTEMENTS.	CONTENANCE IMPOSABLE MOYENNE PAR COTE FONCIÈRE				
	d'après le cadastre primitif.	en 1851.	en 1861.	en 1871.	en 1881.
	hect. ares.	hect. ares.	hect. ares.	hect. ares.	hect. ares.
Meurthe.	3 23	2 64	2 54	»	»
Meurthe-et-Moselle	»	»	»	2 69	2 63
Moselle	3 19	2 65	2 41	»	»
Meuse	3 74	3 38	3 22	3 11	3 09
Morbihan	5 53	5 56	5 27	4 76	4 61
Nièvre	6 74	6 16	5 46	4 76	4 58
Nord	2 41	2 01	1 84	1 73	1 67
Oise	2 56	2 28	2 22	2 16	2 19
Orne	3 78	3 58	3 45	3 36	3 39
Pas-de-Calais	2 74	2 36	2 22	2 16	2 09
Puy-de-Dôme	3 34	2 86	2 62	2 46	2 39
Pyrénées (Basses-)	7 74	6 98	6 43	6 00	5 86
Pyrénées (Hautes-)	5 56	4 36	3 96	3 67	3 40
Pyrénées-Orientales	7 43	5 80	5 12	4 57	4 18
Rhin (Bas-)	1 70	1 46	1 38	»	»
Belfort (Territoire de)	»	»	»	2 29	2 20
Rhin (Haut-)	2 13	1 94	1 85	»	»
Rhône	3 01	2 48	2 29	2 15	2 05
Saône (Haute-)	3 96	3 30	3 03	2 78	2 70
Saône-et-Loire	5 12	4 42	4 10	3 83	3 75
Sarthe	4 88	4 43	4 18	3 98	3 93
Savoie	»	»	3 70	3 67	3 39
Savoie (Haute-)	»	»	3 49	3 35	3 17
Seine	0 65	0 45	0 37	0 28	0 25
Seine-Inférieure	4 16	3 87	3 66	3 61	3 62
Seine-et-Marne	3 14	2 94	2 72	2 60	2 58
Seine-et-Oise	2 17	2 03	1 96	1 91	1 89
Sèvres (Deux-)	4 31	4 06	3 78	3 50	3 32
Somme	2 31	2 14	2 01	1 92	1 93
Tarn	5 66	5 04	4 65	4 24	3 96
Tarn-et-Garonne	4 20	3 68	3 38	3 19	3 14
Var	6 46	6 02	5 90	5 71	5 61
Vaucluse	4 29	3 41	3 07	2 84	2 74
Vendée	4 76	4 68	4 27	3 92	3 64
Vienne	5 14	4 89	4 54	4 12	3 83
Vienne (Haute-)	8 73	7 31	6 86	6 53	6 30
Vosges	3 51	3 06	2 85	2 80	2 74
Yonne	3 62	3 27	3 01	2 82	2 74
Contenance moyenne par cote pour l'ensemble de la France.	4 48	3 98	3 75	3 62	3 50

Il y a lieu de remarquer que la contenance moyenne de chaque cote foncière ne cesse de diminuer. C'est là un sérieux indice du progrès continu du morcellement du sol.

Pour 1881, les 87 départements se classent comme il suit, d'après la contenance moyenne que les calculs de l'Administration y assignent respectivement aux cotes foncières.

Classement des départements d'après la contenance moyenne par cote foncière.

CONTENANCE MOYENNE par cote foncière.	NOMBRE de départements par catégorie.	NOMS DES DÉPARTEMENTS.
De moins de 2 hectares.	4	Seine. — Nord. — Seine-et-Oise. — Somme.
De 2 hect. à 2 hect. 99.	22	Rhône. — Pas-de-Calais. — Charente-Inférieure. — Oise. — Territoire de Belfort. — Puy-de- Dôme. — Aisne. — Manche. — Seine-et-Marne. — Meurte-et-Moselle. — Haute-Saône. — Isère. — Vaucluse. — Vosges. — Yonne. — Ain. — Charente. — Jura. — Eure. — Haute-Garonne. — Aube. — Calvados.
De 3 hect. à 3 hect. 99.	35	Meuse. — Ardennes. — Tarn-et-Garonne. — Haute- Savoie. — Haute-Loire. — Loire. — Ariège. — Loire-Inférieure. — Gard. — Lot. — Deux- Sèvres. — Côtes-du-Nord. — Eure-et-Loir. — Orne. — Savoie. — Lot-et-Garonne. — Hautes- Pyrénées. — Hérault. — Ille-et-Vilaine. — Haute- Marne. — Marne. — Seine-Inférieure. — Vendée. — Ardèche. — Gironde. — Indre-et-Loire. — Maine-et-Loire. — Saône-et-Loire. — Bouches- du-Rhône. — Doubs. — Vienne. — Côte-d'Or. — Sarthe. — Loiret. — Tarn.
De 4 hect. à 4 hect. 99.	10	Pyrénées-Orientales. — Gers. — Dordogne. — Drôme. — Nièvre. — Loir-et-Cher. — Morbihan. — Aveyron. — Aude. — Indre.
De 5 hect. à 5 hect. 99.	7	Alpes-Maritimes. — Creuse. — Finistère. — Cor- rèze. — Var. — Cher. — Basses-Pyrénées.
De 6 hect. à 7 hectares.	4	Haute-Vienne. — Allier. — Mayenne. — Cantal.
De plus de 7 hectares.	5	Hautes-Alpes. — Corse. — Lozère. — Basses- Alpes. — Landes.
Total.	87	

Ce classement est tout disposé pour l'établissement d'une carte que nous regrettons de ne pouvoir produire ici.

4. — *La Marine marchande en 1883.*

Le *Bureau Veritas* vient de publier le *Répertoire général* de la marine marchande pour 1883-1884.

La nouvelle édition porte le nombre des navires à voiles à 48,074, représentant un tonnage de 13,647,877 tonneaux, et celui des navires à vapeurs à 7,764, représentant un tonnage brut de 9,232,096 tonneaux (le tonnage net est de 6,037,164 tonneaux).

Le *Répertoire général* ne mentionne que les navires de mer, ce qui explique la différence entre les listes officielles de chaque pays et les relevés que nous donnons ici.

Voici le relevé général par pavillon :

TABLEAU.

Navires à voiles.

PAVILLONS.	NOMBRE.	TONNEAUX.
Anglais.	17,875	5,271,160
Américain	6,214	2,099,218
Norvégien.	4,003	1,366,941
Italien	3,084	915,049
Allemand.	2,614	894,558
Russe	2,131	468,272
Français	2,434	452,316
Suédois	1,950	399,602
Grec.	1,865	362,891
Hollandais	1,153	332,519
Espagnol	1,544	308,779
Autrichien	538	210,919
Danois.	1,160	181,341
Américains du Sud.	324	113,466
Portugais.	458	109,430
Turc.	402	65,325
Asiatiques	151	48,548
Américains du Centre.	119	32,191
Belge	27	8,544
Roumain	21	3,636
Libéria.	4	2,545
Tunisien	2	188
Inconnus par suite de vente . .	1	439
	<u>48,074</u>	<u>13,647,877</u>

Navires à vapeur.

PAVILLONS.	NOMBRE.	TONNEAUX.
Anglais.	4,649	5,919,819
Français	458	667,474
Américain	422	601,186
Allemand.	420	476,839
Espagnol	282	305,150
Italien	135	166,020
Hollandais	127	155,820
Russe	194	149,637
Autrichien	94	113,636
Danois.	145	106,574
Norvégien.	209	105,437
Suédois	252	103,415
Asiatiques	105	92,033
Belge	52	90,717
Américains du Sud.	102	75,527
Grec.	47	40,686
Égyptien	18	18,890
Portugais.	20	17,949
Turc.	10	8,866
Américains du Centre	18	8,486
Zanzibar	1	1,124
Tunisien	1	1,067
Roumain	1	166
Inconnus par suite de vente . .	2	5,578
	<u>7,764</u>	<u>9,232,096</u>

Il résulte de ces chiffres que, d'une année à l'autre, se sont produites dans l'ensemble les modifications suivantes :

La marine à voiles a diminué de 413 navires et de 92,093 tonneaux ; par contre, la marine à vapeur a augmenté de 463 navires et de 827,164 tonneaux.

Le tableau suivant montre le mouvement qui s'est fait depuis dix ans :

Navires à voiles.

	NOMBRE.	TONNEAUX.
1874	56,289	14,523,630
1875	57,258	15,099,001
1876	52,208	14,553,368
1877	51,912	14,799,139
1878	49,524	14,317,430
1879	49,024	14,103,605
1880	48,584	13,872,881
1881	49,037	13,911,915
1882	48,487	13,739,970
1883	48,074	13,647,877

Navires à vapeur.

	NOMBRE.	TONNEAUX.
1874	5,365	5,226,883
1875	5,519	5,364,492
1876	5,771	5,686,842
1877	5,471	5,507,699
1878	5,462	5,595,175
1879	5,897	6,179,935
1880	6,392	6,745,198
1881	6,857	7,475,851
1882	7,301	8,404,932
1883	7,764	9,232,096

Si nous entrons dans le détail, nous trouvons que la diminution en bloc signalée sur la marine à voiles n'intéresse qu'un certain nombre de pavillons, et notamment ceux des nations maritimes les plus importantes. Ainsi, le pavillon anglais présente en moins 160 navires et 48,712 tonneaux; le norvégien perd 9 navires et 14,262 tonneaux; l'italien perd 9,902 tonneaux avec 30 navires en plus; l'allemand perd 257 navires et 38,829 tonneaux; le russe perd 24 navires et 8,800 tonneaux; le français, 102 navires et 22,054 tonneaux; le suédois, 26 navires et 6,926 tonneaux; le hollandais, 68 navires et 14,425 tonneaux; l'espagnol, 11 navires et 7,249 tonneaux; l'autrichien, 31 navires et 14,017 tonneaux; les américains du centre, 9 navires et 4,533 tonneaux; le belge perd 411 tonneaux tout en gagnant 1 navire. Par contre, nous constatons des augmentations sur les pavillons suivants : américains, 157 navires et 44,533 tonneaux; grec, 56 navires et 10,684 tonneaux; américains du Sud, 30 navires et 7,848 tonneaux; portugais, 11 navires et 3,748 tonneaux; turc, 11 navires et 1,429 tonneaux; asiatiques, 92 navires et 25,459 tonneaux; Libéria, 1 navire et 1,546 tonneaux. Le pavillon danois gagne 2,240 tonneaux, avec une perte de 5 navires.

Pour la marine à vapeur, l'augmentation importante que nous avons constatée sur le nombre des navires et le chiffre du tonnage, se répartit sur tous les pavillons, sauf quelques rares exceptions.

L'anglais gagne 332 navires et 567,270 tonneaux; le français, 44 navires et 106,156 tonneaux; l'allemand, 66 navires et 65,314 tonneaux; l'espagnol, 30 navires et 56,727 tonneaux; l'italien, 8 navires et 19,637 tonneaux; le hollandais, 6 navires et 13,571 tonneaux; le russe, 7 navires et 11,346 tonneaux; l'autrichien, 4 navires et 12,026 tonneaux; le danois, 12 navires et 7,557 tonneaux; le norvégien, 24 navires et 14,494 tonneaux; le suédois, 6 navires et 6,332 tonneaux; les

asiatiques, 70 navires et 50,725 tonneaux ; le belge, 8 navires et 7,489 tonneaux ; les américains du Sud, 8 navires et 7,401 tonneaux ; le grec, 11 navires et 10,670 tonneaux ; les américains du Centre, 2 navires et 491 tonneaux. Le pavillon américain est en perte de 172 navires et 126,826 tonneaux ; les pavillons égyptiens et portugais perdent, le premier, 1 navire et 280 tonneaux ; le second, 1 navire et 193 tonneaux.

Si nous examinons à part la marine marchande de la France, nous constatons sur les navires à voiles une diminution de 102 navires et de 22,054 tonneaux, laquelle trouve une compensation dans l'augmentation de la marine à vapeur, qui est de 44 navires et de 106,156 tonneaux. En résumé, le chiffre du tonnage général s'est accru de 84,102 tonneaux sur celui de l'année dernière.

En 1874, le tonnage général était de 1,055,083 tonneaux, soit 736,326 pour la marine à voiles, et 318,757 pour la marine à vapeur. En 1883, il est de 1,110,790 tonneaux, soit 452,316 pour la voile, et 667,474 pour la vapeur. On voit que le terrain perdu par la navigation à la voile, depuis dix ans, est regagné et au delà par la navigation à vapeur. La différence entre les années 1874 et 1883 est, en effet, de 64,707 tonneaux en plus pour cette dernière.

Le tableau suivant indique, d'année en année, les mouvements inverses qui se sont produits depuis dix ans dans notre marine à voiles et dans notre marine à vapeur.

Navires à voiles.

	NOMBRE.	TONNEAUX.
1874	3,780	736,326
1875	3,877	751,854
1876	3,858	725,048
1877	3,300	666,767
1878	2,972	595,933
1879	2,914	572,506
1880	2,772	541,853
1881	2,678	514,101
1882	2,536	474,370
1883	2,434	452,316

Navires à vapeur.

	NOMBRE.	TONNEAUX.
1874	301	318,757
1875	301	312,418
1876	314	334,354
1877	272	319,179
1878	275	335,219
1879	292	356,636
1880	335	423,787
1881	361	464,179
1882	414	561,318
1883	458	667,474

Ainsi, pendant que le tonnage de la marine à voiles a diminué en dix ans de plus d'un tiers, le tonnage des navires à vapeur a plus que doublé.

(*Moniteur des Assurances.*)

5. — *Le Service des postes dans le Royaume-Uni.*

Le rapport annuel présenté pour le dernier exercice par le *Postmaster general* présente un intérêt particulier. Il reproduit l'historique de l'administration des postes, qui avait été publié dans le premier rapport imprimé de la série, celui de 1855. Il permet de suivre les progrès de ce service, depuis le jour où le roi Charles I^{er} prescrivit au *Postmaster* d'Angleterre, pour les relations extérieures, d'organiser un ou deux courriers reliant Édimbourg et Londres, allant et revenant en six jours d'un point à l'autre, et qui se chargeraient des lettres destinées au pays situés sur leurs parcours.

Le nombre des lettres délivrées dans l'année 1882 a dépassé 1 milliard 280 millions; celui des cartes postales, 144 millions. L'Angleterre compte 41 lettres par habitant; vient ensuite l'Écosse, 31 lettres. L'Irlande ne donne que 17 lettres par habitant.

La proportion des télégrammes aux lettres est de 1 à 14 dans le Royaume-Uni; elle est de 1 à 29 en France, de 1 à 24 en Belgique, de 1 à 22 en Hollande, de 1 à 23 en Suisse.

Les caisses d'épargne postales sont de plus en plus prospères. En 1882, on a constaté près de 250,000 nouveaux déposants. Leur nombre est aujourd'hui d'environ 3 millions. Le total des dépôts dépasse 39 millions de livres, près de 3 millions de livres de plus qu'à la fin de l'année précédente. En Angleterre et dans le pays de Galles, on compte 1 déposant par 10 habitants; en Écosse, 1 par 35 habitants; en Irlande, 1 par 48 habitants.

Le rapport du *Postmaster general* signale une heureuse innovation : les pensionnaires de la guerre et de la marine devaient jusqu'ici se rendre, pour toucher leurs arrérages, au plus prochain bureau de payeur public. L'administration leur envoie désormais par mandat-poste le montant des sommes qu'ils ont à recevoir.

Les ordres postaux, cette nouvelle forme de mandat récemment créée, ont circulé pendant l'année dernière au nombre de 8 millions environ, représentant une somme totale de 3,451,284 livres; en 1881-1882, la circulation n'avait été que de 4 $\frac{1}{2}$ millions pour une somme de 2 millions de livres environ.

Les plus usités sont ceux de 1, 5, 10 schellings, et de 1 livre. On commence pourtant à se servir de 1 $\frac{1}{2}$ schelling et de 2 $\frac{1}{2}$ schellings.

Les recettes brutes du *Post Office* ont été, en 1882-1883, de 9,413,812 livres, les dépenses de 6,352,064 livres. La différence au profit des recettes s'élève donc à 3,061,748 livres. Le bénéfice est moindre que pour l'exercice précédent, parce que, d'une part, l'administration a eu des frais exceptionnels d'établissement pour les lignes télégraphiques et que, d'autre part, on a consacré 63,000 livres à augmenter le salaire des facteurs et 34,000 livres à améliorer la situation des sous-directeurs des postes.

(*Revue d'administration.*)

6. — *La Superficie des mers.*

D'un important travail, publié récemment à l'étranger, sur la superficie des mers, nous extrayons les intéressants détails suivants :

D'après les calculs de l'auteur, la superficie de l'océan Atlantique est de 79,721,274 kilomètres carrés; celle de l'océan Indien, de 73,325,872, et celle des mers du Sud de 161,125,673.

Il en résulte que la superficie totale des trois grands océans est de 314,172,819 kilomètres carrés.

Voici quelle est ensuite la superficie des autres mers moins étendues :

Océan Glacial du Nord.	15,292,411 kilom. carrés.	
Mer Méditerranée de l'Asie australe	8,245,954	—
Mer Méditerranée latine	2,885,522	—
Mer Baltique	415,480	—
Mer Rouge.	449,910	—
Golfe Persique	236,835	—

Pour les diverses mers Méditerranées, nous avons donc une superficie totale de 32,111,286 kilomètres carrés.

Dans l'océan Glacial du Nord, la baie de Hudson figure pour 1,069,578 kilomètres carrés, et la mer Blanche pour 12,545.

Viennent ensuite les mers que l'auteur appelle *littorales*, savoir :

La mer du Nord.	547,623 kilom. carrés.	
La mer de la Grande-Bretagne.	203,694	—
La mer du Saint-Laurent.	274,370	—
La mer de Chine	1,228,440	—
La mer du Japon	1,043,824	—
La mer d'Okhotsk	1,507,609	—
La mer de Behring	2,323,127	—
La mer de Californie.	167,224	—
Superficie totale des mers littorales . .	7,295,911	—

Si aux dix-sept mers que nous venons de mentionner, on ajoute l'océan Antarctique, dont la superficie est évaluée à 20,477,800 kilomètres carrés, l'ensemble des mers couvre une superficie totale de 374,057,912 kilomètres carrés, tandis que la superficie totale des terres du globe n'est que de 136,056,371 kilomètres carrés.

(*Le Moniteur belge*, 29 janvier 1884.)